
CONSEIL D'UFR EXCEPTIONNEL PROCES-VERBAL N°11

6 mai 2021

Visioconférence

Membres élu.e.s présent.e.s : Sébastien AUBINEAU, Alexis AVDEEFF, David BODET, Mathilde CARRIVE, Valentin CATTIER, Gwendolynn CHEVRIER, David CLARYS, Yannis DELMAS, Matthieu DENIS, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Laurian FONTAINE, Anthony GAGNAIRE-CIROT, Alice GRELIER, Aymeric HENAULT, Anne JOLLET, Emilie KURDZIEL, Jean-Marie LECOINTRE, Gilles MALANDAIN, Gilles MARMASSE, Véronique MEYER, Jean PYLOUSTER, Fanette QUADRIO, Erwan STORDAIR, Cécile VOYER

Membres élu.e.s excusé.e.s : Teddy BRUNET, Florian DUPERRE, Benoît LEROUX, François LUMINEAU, Héroïse MOREL, Chimène SIREDEY, Antoine SUREAUD

Absent.e.s ayant donné procuration : Cédric à Cécile VOYER, Teddy BRUNET à Alice GRELIER ou à défaut à Anthony GAGNAIRE, Florian DUPERRE à Fanette QUADRIO, Benoît LEROUX à Mathilde CARRIVE ou à défaut à Gilles MALANDAIN, François LUMINEAU à Aymeric HENAULT, Héroïse MOREL à Anne JOLLET

Membres invité.e.s présent.e.s : Isabelle AABKARI, Benoît AUBIGNY, Emmanuel BABBI, Claire BEAUSSE, Olivier CLOCHARD, David GUILLEMIN, Jean-Pierre ESCRIVA, Catherine ESNARD, Patricia ETIEN, Arnaud FRANCOIS, Marion HAZA, Serge HELIAS, Yvan HOCHET, Armelle JACQUEMOT, Pierre KAMDEM, Philippe MAINTEROT, Eric MARCEAU, Christian PAPINOT, Nicolas TRAN, Catherine TREHONDAT, Nicolas VIBERT, Regina NICOLAS-KIRTLEY, Jean-Louis YENGUE

Membre invitée excusée : Alzira FONTAINE

Invité exceptionnel : Stéphane VAQUERO, représentant des parcours de master MEEF

❑ Situation

Depuis le 1^{er} mai, les mandats des élu.e.s du Conseil ont expiré. Il n'y a donc officiellement plus de Conseil d'UFR. La Direction est la seule instance encore légitime. Elle souhaite cependant encore prendre des décisions de manière collégiale, en prenant donc l'avis des membres sortant.e.s du Conseil d'UFR. La Direction propose d'étendre la consultation à tou.te.s les membres invité.e.s présent.e.s à cette séance en leur donnant le droit de vote puisque tout vote durant cette séance ne sera pas officiel. Sans opposition la proposition est actée.

Un invité exceptionnel est présent ce jour, M. Stéphane Vaquero, en tant que représentant des porteu.r.se.s de la mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation.

Lors du dernier Conseil exceptionnel le 29 avril, le vote du Conseil d'Administration concernant le cadrage budgétaire de la prochaine offre de formation était attendu. Le Conseil espérait un report de ce vote suite à l'envoi d'une lettre au CA contestant la méthode de calcul de l'enveloppe cible et les inégalités de moyens entre les composantes qu'elle engendre. Dans cette attente, le Conseil avait décidé de maintenir sa prochaine offre de formation à 49 000 HETD correspondant à la consommation actuelle et dépassant de 6 000 HETD l'enveloppe cible attribuée à l'UFR.

Le 30 avril, le CA a voté le cadrage budgétaire proposé par la Présidence de l'université (avec quelques voix contre et quelques abstentions).

Depuis son arrivée il y a 3 ans, l'équipe de Direction essaie d'obtenir la méthode de calcul de l'enveloppe cible. En septembre 2018, la nouvelle offre de formation était de 59 000 HETD (en ajoutant tout ce qui n'est ou n'était pas inclus dans Amétys, référentiel, master JMIN, DUMI, etc.) et a depuis été ramenée à 45 850 HETD selon les derniers chiffres de la Direction Générale des Services. Le CA vient de voter l'enveloppe cible de la prochaine offre de formation à l'identique de celle votée pour l'offre en cours. Aucune discussion n'a été engagée par la Présidence à ce sujet.

La Direction estime avoir fait tout son possible pour obtenir la méthode de calcul de l'enveloppe cible retenue par la Présidence et en faire reconnaître ses inéquités. Aujourd'hui, elle ne peut que reconnaître qu'elle n'a pas été entendue. La Présidence devant valider l'enveloppe horaire, la Direction ne souhaite pas présenter une offre de formation à 49 000 HETD, ce qui pourrait entraîner un avis défavorable et/ou un prélèvement sur le budget de fonctionnement comme c'est déjà le cas depuis 2018. Elle considère qu'il est malheureusement maintenant temps d'accepter la décision du CA et de prendre les décisions nécessaires à la réduction de 6 000 HETD de l'offre de formation. Ce Conseil exceptionnel est donc convoqué pour examiner les nouvelles propositions de l'équipe de Direction pour réduire l'enveloppe horaire de la prochaine offre de formation.

Après un temps d'échanges au cours duquel des avis contradictoires sont exprimés un vote est proposé : *Souhaitez-vous engager la discussion sur les propositions permettant d'atteindre la cible des 43 000 HETD ?*

Résultat : 22 voix POUR 17 voix CONTRE 12 votes BLANCS

❑ Propositions pour diminuer la prochaine offre de formation de 6 000 HETD

Les discussions commencent sur les propositions faites par la Direction pour arriver à diminuer de 6 000 HETD la prochaine offre de formation. Un document énumérant 7 propositions a été communiqué aux membres du Conseil avant la séance.

Les ex. élu.e.s Anne Jollet et Yannis Delmas annoncent qu'il.elle quittent la séance ne souhaitant pas participer aux discussions sur les propositions de coupes d'heures dans l'offre de formation. Elle.il remettent en cause la légitimité de ce Conseil non officiel, considèrent que le vote a été biaisé par son ouverture à tou.te.s les membres invité.e.s présent.e.s et que les décisions qui vont être prises vont faire naître des rivalités entre les départements.

Mathilde Carrive, ex. élue, quitte également la séance.

Les élu.e.s étudiant.e.s annoncent à leur tour leur retrait des discussions. Les mesures proposées leur semblent démesurées et délétères pour les étudiant.e.s. Ils.elles ne sont pas prêt.e.s à voter des propositions auxquelles ils.elles se sont opposés pendant leur mandature.

L'équipe de direction demande une suspension de séance.

A la reprise de la séance, le directeur annonce la démission de l'équipe de direction (document joint en annexe).

Le responsable des services



Eric MARCEAU

Le Directeur



David CLARYS

La secrétaire de séance



Nadia SGOIFO

Annexe



Poitiers, le 6 mai 2021

Monsieur David Clarys
Directeur de l'UFR Sciences Humaines
et Arts

Au personnel de l'UFR SHA

Cher.e.s Collègues,

Depuis le début de notre mandat, nous vous avons tenu.e.s régulièrement informé.e.s des difficultés auxquelles notre composante était confrontée au regard de l'enveloppe cible relative à l'offre de formation. Nous n'avons pas été entendu.e.s par les instances de notre établissement (vote de l'enveloppe cible 2022-2028 au Conseil d'Administration du 30 avril 2021).

Nous avons travaillé ces derniers jours sur des propositions pour répondre au mieux à la demande du CA. Dans la démarche de collégialité qui nous a toujours animé.e.s au cours de notre mandat, nous les avons présentées ce jour aux membres du conseil d'UFR sortant. Nous avons pris acte de l'impossibilité de trouver un consensus sur notre démarche.

Par conséquent, nous avons pris la décision de quitter nos fonctions à la Direction de l'UFR SHA ce jour.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez accordée au cours de ces trois dernières années et nous souhaitons le meilleur pour notre composante.

Bien cordialement,

David Clarys, pour l'équipe de Direction de l'UFR SHA

